



La lettre

La lettre d'information de l'Union des Français de l'Étranger

S'y retrouver dans les FE !



Votre décision est prise, ça y est, vous partez vous installer à l'étranger et vous voici soudain submergé d'abréviations dont bon nombre se terminent par FE pour Français de l'étranger, l'UFE – Union des Français de l'Étranger - ne faisant pas exception en la matière...

Bienvenue dans notre univers !

Voici donc, pour accompagner vos premiers pas, quelques-unes de ces abréviations les plus courantes et comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, commençons par la nôtre !

UFE - Union des Français de l'Étranger

Association reconnue d'utilité publique, **l'Union des Français de l'Étranger (UFE)**, est un réseau qui regroupe des Français, des francophones et des francophiles à travers le monde.

Fondée en 1927, elle compte **plus de 170 représentations** animées par des bénévoles dans une centaine de pays.

Notre action se définit autour de 4 valeurs essentielles :

L'accueil : premier pas dans le pays et premiers contacts avec ceux qui souhaitent nous rejoindre.

L'entraide : la main tendue entre ceux qui savent et ceux qui ont besoin d'être accompagnés.

La convivialité : ou le meilleur moyen de tisser des réseaux solides autour d'une activité culturelle, gastronomique, informative...

Le rayonnement : parce que chaque représentation de l'UFE est un petit morceau de France à l'étranger.

L'UFE agit seule de 1927 à 1948. Elle travaille ensuite en liaison étroite avec les Sénateurs représentant les Français établis hors de France élus en application de la loi du 27 Octobre 1946, à l'élaboration de laquelle elle a pris une part essentielle. Elle pourra ensuite s'appuyer, à partir de 1948, sur le Conseil Supérieur des Français de l'Etranger (Assemblée des Français de l'Etranger), dont elle a, enfin, obtenu la création.

Reconnue d'utilité publique en 1936, **seule association représentative des Français de l'étranger jusque dans les années 1980**, l'UFE est donc à l'origine des fondements de tous les droits accordés à nos compatriotes Français expatriés. Pour l'anecdote, jusqu'en 1980, l'UFE figure sur la dernière page de tous les passeports Français comme l'organisme à contacter en cas de déplacement ou de séjour à l'étranger.

L'UFE a pour préoccupation majeure le bien-être des Français de l'étranger en général et de ses membres en particulier, elle est à l'écoute de leurs préoccupations et doit pouvoir être une véritable courroie de transmission en période de crise. Elle utilise pour cela toutes les technologies mises à sa disposition, Internet, réseaux sociaux, sms...

Plus d'infos sur www.ufe.org

AFE - Assemblée des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger est une assemblée consultative, représentative des Français de l'étranger. Elle est chargée de donner au Gouvernement des avis sur les questions et projets intéressant les Français établis hors de France et le développement de la présence française à l'étranger. Ses 90 membres sont élus par les 452 Conseillers consulaires eux-mêmes élus au suffrage universel par les Français de l'étranger inscrits sur les listes électorales consulaires.

Il faut noter que ce sont les conseillers consulaires et les délégués consulaires qui forment le corps électoral des Sénateurs des Français de l'étranger

L'AFE se réunit 2 fois par an, à Paris, en session plénière.

Plus d'infos sur l'AFE <http://www.assemblee-afe.fr/-qui-sommes-nous-.html>

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

L'Agence française pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement sous tutelle du Ministère des affaires étrangères et européennes est **en charge de la gestion des établissements scolaires français à l'étranger.**

L'AEFE est également en charge de **l'attribution de bourses scolaires, sous conditions de ressources,** aux familles des enfants scolarisés dans le système français à l'étranger. **L'école française à l'étranger n'est pas gratuite, ses coûts varient selon les pays !**

Plus d'infos sur <http://www.ufe.org/fr/vos-interets/lecole-francaise-a-letranger.html>

ADFE - Français du Monde: Association Démocratique des Français de l'étranger

Au commencement était l'UFE... seule association représentative des Français de l'étranger de 1927 à 1980, reconnue d'utilité publique en 1936.

Créée en 1980, l'ADFE, association reconnue d'utilité publique, rassemble tous les Français qui, hors de France, partagent les idéaux et les valeurs de justice sociale, de pluralisme, de tolérance, de démocratie, de solidarité. Elle n'est liée à aucun parti politique mais réunit toutes les sensibilités de la gauche républicaine présente à l'étranger. Elle vit, travaille, débat, propose, agit selon des principes clairement de gauche.

Plus d'infos www.francais-du-monde.org

ANEFE - Association nationale des écoles françaises à l'étranger

Association loi 1901, l'ANEFE regroupe les associations gestionnaires d'écoles conventionnées avec l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE) ou simplement homologuées, c'est-à-dire, celles dont l'enseignement est reconnu par le ministère de l'Education nationale.

Elle siège au Conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, à la Commission nationale des bourses et à diverses instances de concertation.

Elle a reçu mission d'accorder aux écoles françaises à l'étranger des prêts garantis par l'Etat, pour l'acquisition, la construction ou l'aménagement de leurs locaux scolaires.

Plus d'infos sur www.anefe.fr

CFE - Caisse des Français de l'étranger

La Caisse des Français de l'Etranger (CFE) est une caisse de sécurité sociale spécifiquement créée pour les Français établis hors de France.

L'adhésion, volontaire et payante, à la CFE vous permet de continuer à bénéficier du régime de l'assurance maladie française. Elle permet à tout expatrié français de s'assurer contre un ou plusieurs risques en fonction de sa situation familiale, des particularités locales et aussi de ses possibilités financières. La CFE propose trois assurances : maladie-maternité, vieillesse et accidents du travail – maladies professionnelles.

Plus d'infos sur www.cfe.fr

FIAFE - Fédération internationale des accueils français et francophones à l'étranger

Créée en 1984, la FIAFE se définit comme « une fédération ayant pour objet et vocation de coordonner les efforts des associations d'accueil membres permettant un meilleur échange des informations, des expériences, des personnes et des idées ».

Plus d'infos sur www.fiafe.org

MFE - Maison des Français de l'étranger

La Maison des Français de l'étranger (MFE) est un service du ministère des Affaires étrangères qui a pour mission d'informer tous les Français envisageant de partir vivre ou travailler à l'étranger.

Plus d'informations sur www.mfe.org

UCCIFE - Union des Chambres de Commerce et d'Industrie à l'Etranger

L'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises à l'étranger (UCCIFE) est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle regroupe les Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger qui constituent le premier réseau privé d'entreprises françaises dans le Monde. Les CCI Françaises à l'étranger vous accompagnent dans vos projets de développement à l'international.

Plus d'informations sur www.uccife.org

Un FE oublié ? N'hésitez pas à nous le faire connaître pour enrichir notre collection !



Ces informations vous ont été utiles ? Vous avez besoin de précisions ?

N'hésitez pas à nous interroger et à nous faire part des sujets que vous souhaiteriez voir traités dans notre lettre !

L'équipe UFE Monde

25 rue de Ponthieu 75008 Paris

Tél. : + 33 1 53 25 15 50

Fax : + 33 1 53 25 10 14

@ : info@ufe.org

www.ufe.org